

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-E-013**

**Séance à distance du 16 mars 2021**

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle  
Nationale de la Platière pour la construction d'une station d'épuration  
intercommunale Limony-Serrières**

Lors de la séance à distance du 16 mars 2021, le CSRPN a examiné le dossier relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Platière pour la construction d'une station d'épuration (STEP) intercommunale Limony-Serrières.

Le CSRPN rend un **avis favorable** à cette demande avec les recommandations suivantes :

1. l'éclairage nocturne de sécurité devra être limité au strict nécessaire et rendu compatible avec les exigences du corridor écologique et de la RNN, tant au niveau de sa durée de fonctionnement que sur le choix des ampoules et à l'orientation des projecteurs ;
2. associer le gestionnaire de la RNN à la réalisation des travaux et à la gestion de ce nouveau système (invitation aux réunions de chantier, communication régulière des résultats des suivis et du fonctionnement du système d'assainissement, ...) ;
3. préciser la durée de l'ORE ;
4. engagement de la collectivité à participer financièrement au traitement des sédiments pollués et à la restauration de la Lône du Hasard.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

